



La Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC), Établissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 38.500 habitants et comprenant 16 communes

Recrute :

## Un responsable de la gestion comptable et budgétaire (H/F)

**Grades :** Attaché territorial (catégorie A)  
Attaché principal (catégorie A)

**Poste à pourvoir le :** 01/04/2023

**Date limite candidature :** 25/03/2023

### MISSIONS

Au sein du Pôle Moyens Généraux et sous l'autorité du Directeur Général des Services, vous participerez à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. Vous coordonnerez l'activité des agents placés sous votre autorité.

Vos activités principales seront les suivantes :

- Préparer et élaborer le rapport d'orientations budgétaires (ROB), le budget principal ainsi que les budgets annexes,
- Contrôler et suivre les exécutions budgétaires,
- Assurer la gestion de la dette, de la trésorerie et des garanties d'emprunts,
- Garantir la bonne gestion financière, comptable et budgétaire de la Communauté de Communes,
- Suivre la fiscalité et les ressources,
- Gérer les régies de recettes et de dépenses,
- Mener une veille comptable et réglementaire,
- Apporter assistance et conseil auprès des élus, de la direction générale et des services,
- Encadrer les agents du service Finance

### PROFIL RECHERCHE

De formation supérieure dans le domaine de la comptabilité ou des finances (BTS/DUT, Licence ou Master), vous justifiez d'une expérience réussie de trois années au minimum dans un poste similaire, idéalement en collectivités locales.

Vous possédez de bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et des finances publiques.

Doté(e) de connaissances approfondies du cadre réglementaire de la comptabilité publique, vous maîtrisez également les techniques d'élaboration du budget d'une collectivité territoriale et des évolutions réglementaires.

Autonome et rigoureux(se), vous démontrez de bonnes capacités d'organisation et de gestion des priorités, en veillant au respect des délais impartis.

Analytique et synthétique, vous êtes doté(e) de bonnes capacités rédactionnelles.

Force de proposition, vous faites preuve d'initiative, de réactivité, d'adaptabilité et de discrétion professionnelle.

Vous justifiez d'une aptitude à l'encadrement d'une équipe et savez rendre compte à votre hiérarchie.

Vous avez le sens de la pédagogie ainsi que des capacités à animer une réunion, à travailler en équipe et en transversalité.

Idéalement, vous maîtrisez les logiciels Berger Levrault/e-magnus ainsi que les outils bureautiques office 365 (word, excel et powerpoint).

Vous êtes titulaire du permis de conduire de catégorie B.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- Recrutement par voie statutaire, ou à défaut par voie contractuelle
- Rémunération : Traitement indiciaire, Régime indemnitaire (RIFSEEP) et Prime de Fin d'année
- Poste à temps complet : 38 H par semaine avec 18 RTT annuels, présence aux réunions, pics d'activités en fonction du calendrier budgétaire, des réunions de Bureau et Conseils de Communauté
- Action sociale : Participation de l'employeur à la mutuelle de santé, à la prévoyance conventionnée et aux titres-restaurants, possibilité d'adhésion à l'Amicale du personnel et à la Caisse nationale d'action sociale (CNAS)
- Lieu d'affectation : Siège de Communauté de Communes de THANN-CERNAY

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidatures (lettre de motivation et C.V.) sont à adresser à :

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay**  
3a, rue de l'Industrie - CS 10228 - 68704 CERNAY CEDEX

ou par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@cc-thann-cernay.fr](mailto:contact@cc-thann-cernay.fr)



## INFORMATION

**Travailleurs handicapés** Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.